

L'EMERGENCE D'UN PHENOMENE RESISTANT AU SUD-KIVU (1996-2000)

par Emmanuel Lubala Mugisho

Abstract

After more than three years of war, the overall situation in the Democratic Republic of Congo is one of continuous deterioration with its territory presently divided into two zones : one which is controlled by the government forces and backed by Angola, Zimbabwe and Namibia, and the other which is invested by the rebels and occupying armies (those of Uganda, Rwanda and Burundi). This occupation gives rise to differing attitudes on the parts of the populations subjected to it. In some provinces (Equator and Eastern province), the population's attitude may be likened to one of accommodation of the actual rulers, in addition to which the prevailing situation in Kivu appears rather unique.

In this province in the East of Congo occupied by the Ugandan, Rwandan and Burundian armies, the population's hostility *vis-à-vis* its occupiers is clearly noticeable, and the Mayi-Mayi warriors continue to harass not only the occupying armies but also that of the RDC. These localised retaliations against the foreign invasion, have their roots in the region's recent history.

The main argument of this analysis is that sustained thrust for control of extra-territorial areas in Kivu by Uganda, Rwanda and Burundi goes through the effective domination of its communities. How these communities organise themselves to react against this invasion and thus defend their identity, reflects a natural incompatibility between the domineers and the dominees, a categorical refusal by at least an important section of Kivu's inhabitants, to submit themselves to an order imposed by the occupiers. This phenomenon of resistance, the outcome of which is still unknown, deserves some investigation within the framework of analyses on the socio-political dynamics throughout the great lakes region of Africa over the past three years.

1. INTRODUCTION

L'invasion du territoire congolais par les armées ougandaises, rwandaises et burundaises, en violation des principes du droit international, débute en septembre 1996. Elle s'effectue avec une relative facilité dans le contexte d'une déliquescence totale de l'Etat congolais et de ses institutions, d'une part, et d'une indifférence de la communauté internationale culpabilisée pour son inertie lors du génocide rwandais de 1994, d'autre part. C'est ainsi qu'à l'intérieur des frontières congolaises, ces armées vont effectuer une véritable "promenade" faute de résistance, pendant que sur le plan diplomatique, la communauté internationale –dépourvue de force morale suffisante– hésite à s'opposer à ce qui est présenté comme une initiative visant à empêcher la perpétuation du génocide dans la région des Grands Lacs d'Afrique. La première campagne de ces armées en République du Zaïre

(1996-1997), sous le couvert de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), s'achève par la destitution du président Mobutu et son remplacement par Laurent-Désiré Kabila. Voulant renverser leur allié d'hier et misant sur la faible capacité défensive de celui-ci, ces armées ont déclenché, depuis le mois d'août 1998, une autre guerre en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) par le biais des rébellions de façade (le Rassemblement congolais pour la démocratie –le RCD, et le Mouvement de libération du Congo). En peu de temps, le gouvernement de Kinshasa a perdu le contrôle d'une partie importante du territoire national. Le prétexte avancé par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi pour poursuivre les hostilités et se maintenir depuis lors au Congo reste inchangé: assurer la sécurité à leurs frontières respectives et la neutralisation des "milices génocidaires hutu" (les Interahmwe et les Forces pour la défense de la démocratie, FDD en sigle).

Après plus de trois années de guerre, la situation générale de la République démocratique du Congo se détériore constamment tandis que son territoire est aujourd'hui divisé en deux zones: celle qui est sous le contrôle des forces gouvernementales soutenues par l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie, et celle qui «*est investie par les rebelles et les armées d'occupation*»¹ (armées ougandaise, rwandaise et burundaise). Cette occupation provoque diverses attitudes des populations qui la subissent. Dans certaines provinces (Equateur et Province orientale) l'attitude de la population s'apparente à une accommodation à l'ordre ambiant (celui qui est imposé par l'occupant). A côté de cela, la situation qui prévaut au Kivu² paraît tout à fait singulière. Dans cette région de l'est du Congo qui est occupée par les armées de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi, pays avec lesquels elle partage une frontière commune, la tension est vive aussi bien dans les campagnes que dans les principaux centres urbains: l'hostilité de la population envers les militaires rwandais et burundais est nettement perceptible; les guerriers Mayi-Mayi³ poursuivent le harcèlement des armées d'occupation ainsi que de celle du RCD, tandis que les massacres des populations civiles attribués à ces armées se multiplient. Ce refus, mieux, ce radicalisme (qui, dans notre entendement, n'équivaut pas nécessairement à l'usage de la violence, mais qui réfère à une volonté d'en finir avec un ordre imposé par les occupants) dont nul ne connaît encore l'issue, mérite d'être exploré dans le cadre des analyses sur les dynamiques socio-politiques qui traversent la région des Grands Lacs depuis ces trois dernières années.

¹ L'expression est de *The New York Times* dans un article intitulé «La république démocratique du Congo ravagé par une série de conflits» publié par *Le Monde*, 6 avril 2000.

² Le terme Kivu désigne les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

³ Voir infra.

Le but de cet article est de décrire les formes de ce refus au Sud-Kivu, et de relever les facteurs qui le déterminent. Il faut noter que les populations du Kivu connaissent depuis de longues années des ingérences provenant du Rwanda ou du Burundi, et des mouvements de contre-ingérence. On pourrait donc inscrire ce refus dans une longue histoire de lutte pour la protection de l'espace politique. La thèse centrale de la présente analyse est que la poursuite par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi du contrôle d'espaces extra-territoriaux au Kivu, implique la domination effective des communautés qui y habitent et au sein desquelles l'identité est consubstantielle de la notion de territoire ou de la maîtrise de l'espace. La manière dont ces communautés s'organisent pour réagir contre une telle invasion et défendre ainsi leurs identités, reflète une incompatibilité naturelle entre dominants et dominés, un refus catégorique, au moins d'une fraction importante des habitants du Kivu, de se soumettre à un ordre imposé par les occupants. C'est ce phénomène de résistance qui fait l'objet de notre étude. Sa compréhension exige que l'on aborde, en premier lieu, la question de l'invasion du Congo par les armées étrangères depuis 1996, pour mettre en lumière les mécanismes de domination qu'elle comporte. Ensuite, il faut examiner la réponse locale à cette invasion, qui plonge ses racines dans l'histoire récente de la région et qui se traduit par une résistance multiforme dont le rôle politique est digne d'intérêt. Le plan de l'étude est ainsi tracé. Cette démarche exige, bien entendu, une démarcation vis-à-vis de certaines grilles de lecture, devenue très courantes, qui accordent à l'ethnisme (refus fondé sur l'appartenance ethnique), voire au racisme, une place de choix dans les analyses des phénomènes sociaux de la région des Grands Lacs. Non pas qu'il faille nier l'ethnie en tant que réalité politique pertinente dans ladite région, mais bien parce que les approches fondées sur l'ethnisme, très souvent simplistes, ont tendance à méconnaître les évolutions historiques et à figer les groupes sociaux de la région dans des rapports ataviques. La réalité est pourtant plus complexe. On se tromperait d'analyse, en effet, s'agissant de l'examen des tensions sociales prévalant actuellement au Kivu, si on ne prenait pas en compte le fait que depuis 1996 certains Etats, où une ethnie contrôle le pouvoir politique et militaire (Rwanda et Burundi), ont décidé d'user du droit d'ingérence au Congo, allant jusqu'à la "mise sous tutelle" d'une partie importante de son territoire et, par conséquent, des communautés ethniques qui y habitent. La logique de domination qui sous-tend cette ambition de contrôler un espace extra-territorial est de nature à instaurer une suprématie d'une ethnie sur les autres. Et les rapports sociaux qui en découlent sont des rapports dialectiques entre dominants et dominés. Il convient dès lors d'analyser les ripostes des populations dominées du Kivu sous l'angle non pas de l'ethnisme, mais celui de la réactivité sociale qui prend en compte la manière dont une société réagit contre une occupation. Evidemment, les propositions qui sont faites dans le cadre de la présente

analyse, ne peuvent avoir qu'un caractère provisoire, les événements étant en cours.

2. L'INVASION DU KIVU PAR DES ARMEES ETRANGERES: DROIT DE SUITE OU OCCUPATION?

Deux principales thèses s'affrontent concernant la nature de la guerre que mènent les armées ougandaise, rwandaise et burundaise au Congo-Zaïre, et partant au Kivu, depuis 1996: celle de la guerre préventive (droit de suite) et celle de la guerre d'occupation. Il convient de considérer chacune des thèses en présence et de montrer leur articulation avec le phénomène de résistance qui émerge au Kivu.

2.1. Thèse du droit de suite ou de la guerre préventive

L'Ouganda et le Rwanda (plus que le Burundi) ont toujours soutenu que leurs interventions militaires au Congo étaient essentiellement dictées par un souci sécuritaire. Leur but serait d'assurer la sécurité à la frontière de leurs pays et de les prémunir contre les menaces de déstabilisation émanant des rebelles et groupes armés (ex-FAR, FDD, Interahamwe et rebelles de l'*Allied Democratic Front*) qui opèrent à partir du territoire congolais où l'Etat s'est révélé incapable de les maîtriser. Il s'agirait ainsi d'une action de représailles ou d'un cas de «*légitime défense*» comme le clame le président Museveni de l'Ouganda⁴. Mais c'est surtout le thème du génocide qui est au centre de la campagne de justification de l'invasion d'une partie du territoire du Congo par la coalition ougando-rwando-burundaise. L'argument est simple: «*les génocidaires [Interahamwe et ex-FAR s'entend] se sont réfugiés au Congo*» et ni le régime de Mobutu, ni celui de Kabila «*ne les a empêchés de poursuivre leurs opérations macabres*»⁵. De ce point de vue, le génocide n'est pas un fait du passé: il est en cours (s'agissant des Tutsi du Rwanda) ou imminent (lorsqu'on évoque le cas des Tutsi du Congo). C'est ce qu'on peut déduire de cette déclaration d'un officier supérieur rwandais: «*we have evidence that Kabila was planning a genocide of Tutsi way ahead of time*»⁶. On réalise ainsi qu'aux yeux de Kigali, les dirigeants congolais passent aussi pour des génocidaires. Le président Museveni et son ministre des Affaires étrangères, Amama Mbabazi, semblent partager la même opinion car ils déclarent, en avril 1999, que la raison pour l'Ouganda d'intervenir au Congo

⁴ Voir *Jeune Afrique* n°1978, 8 au 14 décembre 1998, p.24.

⁵ Idem.

⁶ SIMPSON, C., "Fight them to the end", *IPS*, Kigali, 1 October 1998.

est de mettre fin au génocide entrepris par Kabila⁷. Sous cet angle, l'invasion du Congo est présentée à la fois comme une expédition punitive (droit de suite) contre les auteurs du génocide rwandais de 1994, et comme une guerre préventive d'un autre génocide dans la région des Grands Lacs⁸.

Les images diffusées par les médias internationaux sur le génocide rwandais ont choqué le monde entier, et la réprobation par la communauté internationale de ce crime odieux a été unanime et totale. La description du rôle joué par les Interahamwe dans l'exécution de cette tragédie, combinée à la propagande de Kigali, ont fini par faire de ces "milices hutu" le symbole du génocide dans la région des Grands Lacs d'Afrique. De sorte que, pour plusieurs observateurs dont la conscience a ainsi été sollicitée, toute présence des Interahamwe est perçue comme susceptible d'induire un génocide. D'où la conviction, partagée largement dans certains pays occidentaux, qu'il y a une nécessité absolue de les mettre hors d'état de nuire, où qu'ils se trouvent. Partant, «combattre les Interahamwe se trouvant au Congo» va devenir un slogan politiquement convainquant et un alibi de taille dont se servent les dirigeants rwandais pour justifier la guerre qu'ils mènent dans ce pays⁹ au mépris des normes du droit international. L'attitude des institutions chargées de veiller au respect de ces normes prouve que la stratégie rwandaise porte ses fruits: ni le Conseil de sécurité de l'ONU, ni la Cour internationale de justice n'ont condamné formellement l'invasion du Zaïre en 1996. Il en est de même des gouvernements de grandes puissances. S'étant rendus coupables de «non assistance à peuple en danger» lors du génocide de 1994, les uns et les autres cherchent à se racheter aux yeux de l'opinion publique en se montrant cléments vis-à-vis du Rwanda et de ses alliés, empêtrés, pourtant, dans une violation flagrante du droit international. Dorénavant, le droit du Rwanda à la sécurité est affirmé par les diplomates occidentaux chaque fois que l'occasion le permet. Certains d'entre eux, qui cachent mal leur impartialité, estiment alors qu'une solution à la crise congolaise ne pourrait être envisagée que si la sécurité du Rwanda est garantie. D'autres vont jusqu'à déclarer qu'ils «comprennent» l'engagement militaire du Rwanda et de l'Ouganda au Congo.

⁷ Voir ONYANGO-OBBO, C., "UPDF come home, All is forgiven", *The East African*, 26 April-2 May 1999.

⁸ Lire à ce sujet LUBALA, E., «Interventions militaires étrangères au Kivu: prévention du génocide ou voie de puissance?», MARYSSE, S., REYNTJENS, F. (dir.) *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 1998-1999*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp.290 et svt.

⁹ Intervenant sur les ondes de *Radio Rwanda* en date du 18 mars 1999, le président Bizimungu avait déclaré: «We went there (Congo) to fight Interahamwe». Voir "Uganda, Rwanda leaders say fight is against Sudan and Interahamwe", *BBC*, March 20, 1999. De même cette déclaration du vice-président rwandais Paul Kagame selon laquelle: «Rwandan troops will remain in Congo as long as Rwanda's security is threatened by Hutu Militiamen allied with Congo's leader». Voir ASSOCIATED PRESS, *Rwanda's leader says intervention in Congo a necessity*, Kigali, 3 April, 1999.

Un peu comme si, s'agissant du Rwanda, le droit à la sécurité était synonyme du «droit de faire la guerre». Sinon, comment expliquer que, malgré sa position d'agresseur d'un Etat membre de l'ONU, et en dépit des plaintes formulées contre lui par le gouvernement congolais, le Rwanda continue à bénéficier des soutiens de tous ordres (y compris militaires) de ses partenaires bilatéraux ou multilatéraux? Partant de ce constat, Filip Reyntjens est d'avis que *«par leur appui diplomatique et militaire, les Etats-Unis ont donné au gouvernement rwandais le signal –ou, du moins, l'impression– que tout lui était permis et que l'impunité lui était assurée»*¹⁰. Il est vrai que par sa résolution 1234, le Conseil de sécurité de l'ONU a voulu donner un tout autre signal à la coalition ougando-rwando-burundaise en indiquant qu'il *«déploie que des forces d'Etats étrangers demeurent en République démocratique du Congo dans des conditions incompatibles avec les principes de la charte des Nations unies et demande à ces Etats de mettre fin à la présence de ces forces non invitées et de prendre immédiatement des mesures à cet effet»*¹¹. Mais, comme on le sait, cette résolution n'a jamais été appliquée. En revanche, on a assisté à sa “mise en bémol” par l'accord de cessez-le-feu de Lusaka du 2 juillet 1999 et la résolution 1291 du même Conseil de sécurité du 24 février 2000, dans la mesure où ces deux textes placent, chacun, «le désarmement et la neutralisation des Interahamwe et des autres milices» avant «le retrait ordonné des forces étrangères», reprenant ainsi les positions du gouvernement rwandais (et, sans doute, celles des experts américains) traduites dans cette déclaration du lieutenant-colonel Rutayisire de l'APR: *«Les forces génocidaires des ex-FAR et Interahamwe doivent être désarmées et neutralisées avant même de chercher à négocier le retrait de nos troupes régulières du Congo»*¹².

C'est pour ainsi dire que la thèse du droit de suite ou de la guerre préventive (ou encore de la «chasse aux Interahamwe»), qui fait de la sécurité du Rwanda une question prioritaire, occupe une place importante dans le débat sur la guerre du Congo et influence les comportements politiques de certains acteurs étatiques et supra-étatiques. Cependant, ses adversaires estiment que la chasse aux Interahamwe est *«le prétexte que continuent à agiter les Rwandais et les Ougandais pour agresser, occuper et piller le Congo. Dans leur zone d'occupation, les armées rwando-ougandaise ont eu jusqu'à présent tout le loisir de traquer et de détruire ces milices. Or tout le monde sait qu'elles s'affrontent rarement à ces groupes, dont les effectifs*

¹⁰ REYNTJENS, F., *La guerre des Grands Lacs*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.89.

¹¹ Voir point 2 de la résolution 1234 du Conseil de sécurité de l'ONU du 9 avril 1999.

¹² UN IRIN, 3 September 1999.

doivent maintenant être bien décimés»¹³. Selon ce raisonnement, il se poserait le problème de l'effectivité de la menace de génocide qui constitue, pourtant, la toile de fond de la thèse de la guerre préventive. Car si les armées rwandaise et ougandaise ne s'attaquent pas aux Interahamwe, alors qu'elles prétendent se trouver au Congo pour les traquer jusque dans leur dernier retranchement, c'est soit parce qu'elles ont intérêt à ne pas les poursuivre, soit parce que ceux-ci sont introuvables. La présence de ces milices hutu au Congo constituerait ainsi davantage un bon alibi d'intervention militaire qu'une menace réelle contre la sécurité du Rwanda. Même s'il n'est pas certain que les vrais Interahamwe (ceux qui ont pris part au génocide rwandais de 1994) aient été décimés au Congo, on doit néanmoins admettre qu'à ce jour il est difficile de les distinguer de tous les groupes armés hutu actifs au Kivu. En effet, en plus de nombreux Hutu qui font désormais partie des milices du RCD dénommées *local defence forces*, il est établi que plusieurs Hutu ont été envoyés au front par l'Armée patriotique rwandaise (APR)¹⁴. Selon le président Kabila, ces Hutu de l'APR seraient des anciens Interahamwe sortis des prisons du Rwanda pour aller combattre au Congo¹⁵. C'est aussi le point de vue de l'Eglise catholique de Bukavu qui soutient que l'utilisation des prisonniers hutu (inculpés, pour la plupart, de crime de génocide) dans les opérations militaires au Congo fait partie de la stratégie de l'APR¹⁶. Colette Braeckman va dans le même sens lorsqu'elle souligne que «des Interahamwe –miliciens mêlés au génocide– qui se trouvaient dans les prisons ont aussi été envoyés au Congo, placés en première ligne des rangs de l'Armée patriotique rwandaise»¹⁷. Ces anciens prisonniers du Rwanda ont été longtemps aperçus à l'aéroport de Kavumu près de Bukavu, ainsi que dans le territoire de Rutshuru au Nord-Kivu. Ainsi, l'armée rwandaise introduirait d'abord des Interahamwe au Congo pour prétendre ensuite, aux yeux de l'opinion, qu'elle les combat. Cette stratégie est, à tout le moins, paradoxale avec la thèse rwandaise de la guerre pour «la chasse aux Interahamwe».

Il va de soi que les Congolais auraient souhaité que cette évidence puisse atténuer, voire supprimer, l'ambiguïté qui caractérise les comportements politiques de certains acteurs face à l'agression dont le Congo est victime. Mais devant la «cécité volontaire» de la communauté

¹³ MARTENS, L., *Congo: Les troupes de l'ONU viennent protéger et soutenir les agresseurs*, Bruxelles, 4 mars 2000, p.5.

¹⁴ HUMAN RIGHTS WATCH, *Eastern Congo Ravaged: Killing civilians and silencing protest*, Vol.12, N°3 (A), May 2000, p.7.

¹⁵ «Interview de Kabila à la RFI», *Agence Congolaise de Presse*, 14 juillet 1999.

¹⁶ Voir la mise au point à l'article du journal belge *De Morgen* faite par le Collège des consultants de l'Eglise catholique de Bukavu en date du 18 mars 2000.

¹⁷ BRAECKMAN, C., «Neuf questions pour aider à comprendre le casse-tête congolais», *Le Soir*, mardi 2 novembre 1999.

internationale, les Congolais ont le sentiment d'être victimes d'une injustice flagrante, si pas d'«un complot ourdi de longue date». A ce sujet, la SIC (Source indépendante du Congo)¹⁸ a diffusé, 19 novembre 1998, un document dans lequel on peut lire que «*les gens du Kivu [...] se rendent compte d'être victimes d'un plan obscur, mais très soigneusement préparé, visant à remettre le Kivu dans une nouvelle situation coloniale*». L'idée que ce plan procède d'une conspiration internationale pourrait expliquer que «*la population du Kivu est de plus en plus inquiète*». Ainsi peut-on déceler dans ce document, qui est très critique à l'égard des Etats-Unis d'Amérique, la peur et le désespoir qui pourraient «*pousser les populations du Kivu à une violence incontrôlable*»¹⁹. Ceci donne à penser que le fait, pour certains acteurs influents de la scène internationale, de tolérer une violation flagrante du droit international, est interprété au Kivu comme une complicité ou, à tout le moins, comme un désintéressement pouvant déterminer une espèce de «do-it-alone mentality» auprès des populations locales qui n'auraient plus d'autres alternatives que de résister pour se défendre contre l'oppression des occupants et recouvrer leur dignité d'hommes libres.

2.2. Thèse d'une guerre d'occupation

Depuis la première guerre du Kivu en 1996, les populations de cette région avaient suspecté l'engagement des troupes rwandaises, ougandaises et burundaises aux côtés des rebelles Banyamulenge, notamment à cause des déclarations du président Bizimungu du Rwanda révélant les ambitions territoriales de son pays sur le Kivu. En effet, dans son discours du 10 octobre 1996 à Cyanguu, celui-ci affirmait: «*Même dans la région appelée Bishugi considérée aujourd'hui comme berceau des Banyamulenge, tous les habitants de ces contrées étaient des Rwandais. Même Kayenzi et les autres, situées actuellement au Zaïre, faisaient partie du Rwanda*»²⁰. Ainsi, pendant que la presse internationale s'employait à faire accréditer la thèse d'une «guerre de libération», les populations du Kivu, autres que les Banyamulenge, avaient la conviction de subir «une guerre d'occupation». Et les faits ne les ont pas contredits. Car au lendemain de la victoire de l'AFDL, les Banyamulenge et leurs alliés de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi se sont comportés à l'égard des autres communautés ethniques comme des vainqueurs envers des vaincus. On a même assisté, dans les premiers mois qui ont suivi la fin de la

¹⁸ La SIC (Source indépendante du Congo) est un groupe d'opinion proche des mouvements de résistance du Kivu.

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ Voir traduction française de ce discours dans WILLAME, J.-C., *Banyarwanda et Banyamulenge*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.97.

guerre, à des pratiques de bastonnade, de chicotte, de crachats sur les gens (parfois même dans la bouche) et d'autres traitements inhumains et humiliants infligés aux membres des ethnies non tutsi. Tout se déroulait comme dans un régime d'occupation étrangère²¹. Malgré les dénégations du Rwanda et de l'Ouganda, il semble que l'occupation d'une partie ou de la totalité du territoire congolais, soit l'une des motivations de l'invasion qu'ils ont entreprise.

2.2.1. Volonté d'occupation: donnée permanente de l'invasion du Kivu

Le Kivu, faut-il le rappeler, représente un enjeu important pour le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda pour des raisons géostratégiques, sécuritaires et économiques. Dans le cadre de la lutte pour le leadership régional que se livrent le Rwanda et l'Ouganda, tenir sous sa coupe une partie ou la totalité du riche territoire congolais est le moyen le plus sûr de devenir une puissance²². C'est pourquoi d'aucuns estiment que, pour conforter son ambition, le général Paul Kagame «*a besoin de stabiliser son environnement immédiat*» dont ferait partie le Kivu²³. Et pour cela, plusieurs scénarios sont possibles. Dans un rapport publié en mars 1998, le professeur Joseph Maton de l'Université de Gand en Belgique évoque l'occupation du Kivu par le Rwanda, sinon l'annexion pure et simple du premier au second. De l'avis de I. Fisher et N. Onishi, la justification serait essentiellement d'ordre sécuritaire: «*Some fear that Congo's neighbors simply want to carve up the nation and annex territory outright. Rwanda, for example, could then have an enclave of land populated by Tutsi as way to prevent another genocide, like the one in 1994*»²⁴. Si le contrôle du Kivu leur permettrait de réduire la menace de déstabilisation émanant de leurs rébellions respectives qui s'y trouvent, il leur donnerait également l'occasion de disposer du diamant et de l'or, mais aussi des métaux précieux employés dans la technologie informatique. La pratique du droit d'ingérence, officiellement revendiqué, permet donc à ces pays de réaliser un tel objectif sous le couvert de la morale universelle. Présentée au début comme un appui à une rébellion locale, cette ingérence prend

²¹ Lire à ce sujet, LUBALA, E., «La situation politique au Kivu: vers une dualisation de la société», REYNTJENS, F., MARYSSE, S., (dir), *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 1997-1998*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp.331 et 332.

²² Voir TSHIYEMBE, M., *Du Zaïre à la République Démocratique du Congo: quelles perspectives pour la paix et la stabilité*, Communication préparée pour le colloque de la fondation Mario Soares, 21 au 23 mai 1999.

²³ GESLIN, J-D., «RD Congo-Rwanda: Bataille pour le Kivu», *Jeune Afrique*, n°1962-1963, 18 au 31 août 1998, p.13.

²⁴ FISHER, I., ONISHI, N., "Congo's Struggle May Unleash Broad Strife to Redraw Africa", *New York Times*, 12 January 1999, p.A10.

progressivement son vrai visage, notamment lorsque Kagame déclare qu'«avec ou sans la rébellion congolaise le Rwanda poursuivrait la guerre au Congo»²⁵. Plus tard, il annonce que son armée ne quittera le Congo que quand il le décidera. Il rejoint ainsi son homologue ougandais qui avait, en date du 18 mars 1999, indiqué à la presse que le Rwanda et l'Ouganda ne se retireront pas du Congo tant que certains préalables ne seront pas réunis²⁶. Ainsi peut-on observer que les intentions du Rwanda et de l'Ouganda convergent sur le point d'établir une zone d'influence (protectorat) sur le territoire congolais²⁷. Cette volonté de pérenniser les armées rwandaise et ougandaise au Congo pourrait s'inscrire dans un schéma de conquête coloniale qui consisterait à s'assurer le contrôle militaire de l'espace conquis et d'y établir un ordre imposé par la force des armes. Les combats que ces deux pays alliés se livrent en août 1999 et au début du mois de juin 2000, en territoire congolais, pour le contrôle de zones diamantifères proches de Kisangani et de Banalia, lèvent un pan supplémentaire du voile sur leurs intentions. S'exprimant au sujet de ces combats, Kagame déclare: «En 1998 [au cours de la seconde guerre], les Ougandais sont arrivés à Kisangani trois semaines après nous mais ont voulu en prendre le contrôle. Je n'ai jamais compris comment ils pouvaient réclamer ce droit»²⁸. L'objectif de contrôler un espace extra-territorial est ici clairement exprimé. Mais on peut également y lire une idée de conquête, dans la mesure où Kagame semble se prévaloir d'un droit «du premier occupant» qui serait assorti d'un droit de pleine jouissance, que l'on détiendrait sur n'importe quelle *terra nullius* (terre sans maître). Avec ces éléments, on devrait considérer que l'expansion territoriale et/ou l'exploitation maximum des ressources naturelles de l'espace occupé (même si cela devait impliquer des destructions massives –en vies humaines et en biens matériels– comme ce fût le cas à Kisangani) constituent le but majeur de l'invasion militaire ougando-rwando-burundaise. Il n'en demeure pas moins que l'on est en présence d'une occupation impliquant plusieurs pays qui cherchent, chacun, à stabiliser sa propre zone d'influence et qui ne partagent pas nécessairement la même conception de cette occupation.

2.2.2. Occupation plurielle

²⁵ Voir l'interview du général Kagame dans *Le Soft International*, 10 mai 1999.

²⁶ SIMPSON, C., "Ugandan, Rwandan Troops will stay in RDC", *IPS*, Kigali, 18 March 1999.

²⁷ FISHER, I., ONISHI, N., *op. cit.*, p.A10.

²⁸ CROS, M-F., «Kagame étrille Museveni», *La Libre Belgique*, 9 juin 2000. Lire également PRUNIER, G., «L'Ouganda et les guerres congolaises», *Politique Africaine*, n°75, Paris, Karthala, pp.43-59.

Citant Gérard Prunier, Marie France-Cros note que «*Museveni veut un Congo ami, capable d'empêcher l'activité de rébellions ougandaises sur son territoire et capable de commercer avec l'Ouganda. Le Rwanda, de son côté, est en train de complètement déraiper: les troupes du RCD au Sud-Kivu échappent actuellement à tout contrôle. Kigali se raidit sur une solution militaire négligeant négociation et diplomatie. Les Rwandais colonisent le Kivu au fusil alors que tous les colonisateurs savent qu'une telle entreprise exige aussi de la douceur, de la séduction*»²⁹. Cette assertion suggère qu'il existe deux formes d'occupation au Congo: l'occupation rwandaise et l'occupation ougandaise. En outre, elle sous-entend que les relations entre l'occupant et la population occupée sont meilleures dans le "protectorat" ougandais que dans celui des rwandais. Cette catégorisation ne nous semble pas pertinente car la réalité n'est pas aussi nettement tranchée. En effet, dans certains territoires contrôlés par les Ougandais (territoires de Lubero et de Beni au Nord-Kivu), la répression contre les populations civiles est très vive et permanente³⁰, à l'image de ce que font les Rwandais au Sud-Kivu. Pour leur part, les Rwandais ont su user de la douceur et de la séduction au Kasai comme les Ougandais l'ont fait à l'Equateur et dans une partie de la Province orientale. Il nous semble donc que le meilleur critère de distinction de ces formes d'occupation devrait être recherché dans l'attitude de l'occupant envers l'occupé, autrement dit dans les mécanismes de contrôle qu'il met en place (soit la terreur et l'oppression, soit la douceur et la séduction). Dès lors, selon que l'occupant use envers l'occupé de plus ou moins de douceur et de séduction, il est possible de distinguer une «occupation douce» (soft occupation) d'une part, et une «occupation brutale» (hard occupation) d'autre part. Cette dernière correspond à la situation que Prunier a identifiée au Kivu. Et comme indiqué plus haut, c'est tout le Kivu (Sud-Kivu et Nord-Kivu, y compris les territoires du protectorat ougandais) qui est concerné.

Que représente concrètement cette occupation dans le quotidien des populations? Emmanuel Nashi a tenté d'apporter une réponse à cette question en ces termes: «*A ce jour, l'Archevêque de Bukavu, Monseigneur Kataliko, est maintenu en déportation à Butembo sur décision des autorités du Rwanda, tandis que des prêtres, des religieux et d'autres civils ont été massacrés à Makobola, Kasika, Mwenga, Uvira, Fizi, Butembo, Kalonge, Kalehe, Idjwi,*

²⁹ Voir CROS, M-F., «Le Congo progresse-t-il vers la paix?», *La Libre Belgique*, 24-25 avril 1999.

³⁰ Bernard Leloup fait observer que «*dans la zone de Beni, l'armée ougandaise occupe la collectivité de Watalinga et partiellement celle de Ruwenzori, au niveau de Mutwanga. Les populations civiles ont été déplacées de force à Rugetsi (13 kilomètres plus au sud). Plusieurs témoins font état d'enlèvements opérés par l'armée ougandaise en territoire congolais. Un vif ressentiment existe à l'égard de ces militaires*». Voir LELOUP, B., «Rwanda-Ouganda: chronique d'une guerre annoncée?», dans cet *Annuaire*.

*Walungu, Kabare, Bunyakiri, etc. par l'armée rwandaise. Des femmes enceintes sont violées et éventrées, et d'autres enterrées vivantes. Des populations civiles sont déportées au Rwanda et en Ouganda; des églises, des écoles et des centres de santé sont pillés et détruits. Des villages entiers sont vidés de leurs habitants autochtones et peuplés par des Rwandais. Des fonctionnaires congolais sont relevés de leurs fonctions et remplacés par des rwandais et des ougandais, tandis que les recettes publiques et les matières premières sont collectées et transférées au Rwanda, au Burundi et en Ouganda*³¹. Mais la caractéristique majeure de l'occupation du Kivu est la modification des rapports sociaux. Alors que hier les ethnies vivaient l'une à côté de l'autre dans une relation horizontale (en reconnaissant –malgré les multiples conflits– ce qu'elles ont de spécifique et ce qu'elles ont de commun), l'occupation tend à instaurer entre ces ethnies une relation verticale où l'une d'elles domine les autres. L'autre trait caractéristique de cette occupation est, comme pour toute colonisation, la négation de l'identité des populations occupées. A ce sujet, il faut relever les actions de "neutralisation" des chefs coutumiers entreprises dès le début de la première guerre en 1996 par les occupants. Certains chefs ont été assassinés (les Bami³² Lenge d'Uvira, Ndeze de Rutshuru, et Mubeza de Kasika), tandis que d'autres ont été arrêtés et détenus longuement sans motif valable, dans le seul but de les humilier (les Bami Ndatabaya de Ngweshe, Kabare de Kabare, Nakalonge de Kalonge). Les cours des Bami ont été saccagées et les objets sacrés profanés. A ce jour, plusieurs Bami vivent dans la clandestinité (Ndatabaya, Kabare et Ndare), alors que d'autres sont en exil soit à Kinshasa (Naluhwinja, Bashali, Atshongya), soit en Europe (Sangara de Kalehe). On peut également évoquer le fait qu'au cours de la première guerre, des paysans du Kivu ont été dépossédés de leur bétail. Là où, comme chez les Shi, la vache symbolise l'existence même de l'homme, cela n'a pas été perçu comme un simple fait de guerre mais comme une atteinte délibérée à la culture locale. Pour nombre de communautés du Kivu, le fait, pour les occupants, de s'attaquer aux symboles aussi forts de la culture locale (le Mwami et la vache) est caractéristique de leur volonté de nier l'existence des peuples qu'ils veulent dominer.

Il est fort probable que le fondement idéologique de cette domination soit dans la théorie de l'«expansion colonisante» qui, selon J.B. Murahiri, a été formulée au cours des années 1930 par un prêtre basé au Rwanda, le chanoine L. de Laeger. Ce dernier aurait soutenu que «le grand avenir du Rwanda-Urundi» se trouvait dans une expansion vers des territoires situés à l'est du Congo. Et Murahiri ajoute que «cet objectif fondamental poussera,

³¹ NASHI, E., «Au Kivu, la résistance ne se trompera pas d'ennemi», *l'Africain*, n°194, Pâques 2000, p.23.

³² Le terme *Bami* est le pluriel de *Mwami* qui signifie roi ou chef traditionnel.

durant des décennies, à répandre des idées tendant à faire croire que le Rwanda aurait possédé des territoires au Congo, domaines qui lui auraient été arrachés par la conférence de Berlin»³³. De nos jours, ces idées sont bien ancrées dans la conscience des Rwandais³⁴. C'est ainsi que le président Bizimungu a pu déclarer en octobre 1996: «*Si nos combattants sont actuellement au Zaïre, ils y sont chez eux*»³⁵. Et s'il a toujours souhaité l'organisation d'une conférence de Berlin II³⁶, c'est sans doute pour voir son pays "récupérer", en annexant le Kivu, un territoire qu'il considère comme ayant fait partie du «Grand Rwanda» avant la colonisation européenne. C'est, en tout cas, ce qui a été défendu en octobre 1996 dans certains médias occidentaux, carte géographique à l'appui, par des personnalités rwandaises telles que Manzi Bakuramutsa et Anastase Gasana, respectivement ancien ambassadeur du Rwanda en Belgique et ancien ministre rwandais des Affaires étrangères. On peut alors se demander si c'est par conviction ou, uniquement, pour des raisons de propagande politique que la presse américaine écrivait déjà lors de la première guerre: «*Tutsi forces in Rwanda, Burundi and Eastern Zaïre have struck back at their enemies and are trying to reassert control over an area that was part of their ancestral kingdoms*»³⁷. Quoi qu'il en soit, cette idée, comme celle de l'organisation d'une conférence de Berlin II, a trouvé de nombreux partisans en dehors du continent africain. A ce propos, Richard Griggs fait remarquer qu'aujourd'hui, certains experts internationaux voient, dans une conférence de Berlin II, une piste de solution à la crise de la région des Grands Lacs d'Afrique: «*This idea, [...] suggests a conference to re-negotiate Central –and some say all– African boundaries. An effort could be made to rationalise the size of states, distribute resources more intelligibly, further align cultural and political boundaries, and eliminate the landlocked status of states. Any geostrategic designs could be openly discussed, such as the proposed annexation of Burundi to Tanzania, or annexing Kivu to Rwanda*»³⁸. Le moins que l'on puisse dire, est que cette approche ne tient pas compte des éventuelles réactions des populations qui habitent les territoires qui devraient ainsi être annexés. Comme on le sait, les habitants du Kivu ont déjà démontré qu'ils ne sont pas encore prêts à accepter pareille solution. Ni par la voie militaire, ni par celle des négociations. Il n'est

³³ MURAHIRI, J.-B., *Cent ans de guerre à l'est du Congo (1895-1998)*, texte d'une conférence donnée à l'université de Kinshasa le 8 septembre 1999.

³⁴ Certains officiers rwandais présents au Kivu, ont récemment confié à des experts européens en mission dans cette région, que l'ancien Rwanda s'étendait jusqu'à Shabunda, à plus de 300 km de sa frontière actuelle avec le Congo.

³⁵ WILLAME, J.-C., *op. cit.*, p.97.

³⁶ Voir *Jeune Afrique*, n°1978, du 8 au 14 décembre 1998, p.24.

³⁷ MCKINLEY, J.C., *New York Times*, 28 October 1996

³⁸ GRIGGS, R., "Designs for Peace", *Track two*, April 1997, p.28.

donc pas exclu qu'à défaut d'obtenir l'organisation d'une conférence internationale où la carte de l'Afrique serait redessinée, les Rwandais chercheraient, par l'invasion du Kivu, à mettre la communauté internationale devant un fait accompli et réaliser ainsi l'objectif de l'expansion colonisante. D'autant qu'ils considèrent les Congolais comme des *Ibicucu*³⁹, c'est-à-dire des personnes corvéables à volonté. Ce mépris pour la population congolaise est permanent dans les comportements des Rwandais qui se trouvent au Kivu. Derrière ce mépris se trouve apparemment le mythe d'un peuple supérieur; une supériorité que certains Tutsi revendiquent ouvertement en menant un projet de colonisation au Congo.

³⁹ Le mot *Ibicucu*, pluriel de *Igicucu*, signifie littéralement en kinyarwanda: bon à rien, sans importance. Utilisé à l'égard d'une personne, il désigne quelqu'un qui n'est pas intelligent, qui ne réfléchit pas, corvéable à volonté.

3. LA REPONSE LOCALE A L'INVASION: RESISTANCE POPULAIRE

Comme le souligne Jean Ziegler, «*les hommes opprimés se révoltent partout et toujours. A quelque classe, région, religion, ethnie, époque historique qu'il appartienne, jamais l'homme n'accepte durablement ses chaînes*»⁴⁰. La population du Kivu a pris conscience très tôt de la situation d'opprimée dans laquelle l'occupation la contraignait. Et sa réaction était inévitable. Les actes de résistance ont été observés dès les premiers moments de l'agression ougando-rwando-burundaise de 1996 lorsque, dans les villages, des jeunes se sont spontanément joints aux militaires des Forces armées zaïroises pour tenter de repousser les agresseurs. Seule la volonté de ne pas céder à la domination des agresseurs les animait. Après la débâcle de l'armée zaïroise, d'autres jeunes se sont réunis, des groupes se sont constitués, surtout dans la zone de Fizi, avec une volonté radicale de confrontation avec les agresseurs. Partout, la population s'est rangée derrière ces groupes sans nécessairement avoir une idée claire de ce à quoi elle aspirait. Cette résistance, qui s'est renforcée depuis lors, se poursuit de plus belle. Elle s'exprime sous deux formes différentes –lutte armée et résistance civile– qu'il va falloir examiner séparément. Mais, comment expliquer l'émergence de cette résistance au Kivu plus que dans d'autres régions occupées du Congo (Equateur et Province orientale)?

3.1. Facteurs de l'émergence de la résistance au Kivu

La question qui se pose est celle de savoir pourquoi cette localisation de la résistance (armée, surtout) au Kivu. Il serait erroné, bien entendu, de rechercher la cause première de ce phénomène dans le seul fait de l'occupation, l'antithèse étant fournie par l'attitude de la population de la Province orientale et de l'Equateur. Une approche qui prend en compte les spécificités inscrites dans la trajectoire historique du Kivu devrait être plus explicative de ce phénomène qu'une analyse de conjoncture. Ce faisant, nous pensons qu'une première réponse, sans doute partielle, pourrait ressortir des éléments suivants.

⁴⁰ ZIEGLER, J., *Les rebelles*, Paris, Seuil, 1985, p.10.

3.1.1. *La mémoire collective*

La “violence salvatrice” occupe une place importante dans la mémoire collective du Kivu. Plusieurs récits démontrent que les processus de particularisation et d’homogénéisation des communautés qui peuplent cette région, sont le fait des guerres qui ont parfois duré plusieurs décennies. La survie de ces communautés est aussi décrite comme le fruit d’une farouche résistance contre des rois envahisseurs du Rwanda, comme ce fut le cas, à la fin du 19^e siècle, contre Kigeri IV Rwabugiri. A ce propos J-B. Murahiri décrit la manière dont les anciens royaumes du Kivu (en particulier les royaumes du Bushi, du Buhavu et des Bahude) se sont battus avec une rare détermination pour protéger leurs territoires respectifs contre l’invasion extérieure. Il écrit *«qu’en 1895, exactement un an avant que les deux premiers Belges n’atteignent l’emplacement de Bukavu et du lac Kivu, le téméraire roi-guerrier Kigeri IV Rwabugiri venait de disposer ses régiments en ordre de bataille tout au long de la frontière depuis Rutshuru jusqu’à la Rusizi, soit sur une distance de quelque 250 km. Cette terrible armée était prête à pénétrer plus en profondeur à l’intérieur des régions d’en face, au moindre signal d’attaque. Ce signal partit effectivement du point central où le roi lui-même s’apprêtait à culbuter les guerriers bahavu. Hélas pour lui, ces derniers lui avaient tendu une embuscade. Il fut grièvement blessé et immédiatement évacué au moyen d’une pirogue. Il rendit l’âme avant d’atteindre la rive rwandaise. Cette importante nouvelle donna des ailes aux armées des Bahunde au Nord et des Bashi au Sud qui corrigèrent comme ils le méritaient les agresseurs d’outre-lac»*. Murahiri estime que cette guerre de conquête, entamée en 1895, n’a jamais pris fin: elle a seulement *«changé de forme et d’intensité, mais pas d’antagonistes»*⁴¹. Ce qui laisse supposer que la détermination de ces antagonistes pour agir (les uns pour conquérir, les autres pour se défendre) est restée la même.

3.1.2. *L’humiliation et les frustrations*

Pour les populations du Kivu, l’occupation étrangère est vécue chaque jour comme un drame. Même si les pratiques de bastonnade, de chicotte, et de crachat dans la bouche des gens ont sensiblement diminué depuis la deuxième guerre, les humiliations se traduisant sous forme d’atteintes à l’identité des communautés s’accumulent. L’acharnement contre les chefs traditionnels en est un exemple. Dans certaines contrées (comme à Kabare, Nweshe et Uvira, Bufuliru, régies par un pouvoir coutumier monolithique fort), ces chefs traditionnels sont devenus des symboles auxquels les communautés

⁴¹ MURAHIRI, J.-B., *op. cit.*,

s'identifient affectivement. De sorte que toute atteinte à ces symboles est considérée comme un injure grave à ces communautés, et peut entraîner auprès d'elles des réactions de type émotionnel et irrationnel. C'est aussi dans cette zone que se commettent régulièrement des massacres à grande échelle de la population civile, attribués souvent à l'armée rwandaise. Les villages désormais tristement célèbres de Kasika, Makobola, Burhinyi, Katana et Katogota portent les marques des traumatismes inhérents à ces crimes. L'occupation de l'espace par les armées étrangères et les affrontements qui s'en suivent paralysent la vie dans les milieux ruraux: ceux qui vivent de la terre ne peuvent plus cultiver; ceux qui vivent de la chasse ne peuvent plus s'y adonner; ceux qui vivent de l'exploitation artisanale des matières précieuses ne peuvent plus agir librement, l'accès à certaines zones minières ayant été interdit aux Congolais (dans la zone de Walikale, par exemple, seules les entreprises rwandaises peuvent exploiter la colombo-tantalite). C'est autant des causes d'une frustration collective, comme le sont toutes ces confiscations des maisons des Congolais ou le relèvement de leurs fonctions dans l'administration publique. Ceux qui les remplacent sont souvent des sujets rwandais, comme c'est le cas au sein de l'administration fiscale du Kivu où la direction est actuellement confiée aux agents de la Rwanda Revenue Authority.

3.1.3. Le potentiel élevé de violence

Un triple constat s'impose ici. On sait, tout d'abord, que l'incursion ougando-rwando-burundaise s'effectue au Congo à une époque où le Kivu est littéralement traversé par le phénomène de "milicianisation" des jeunes, phénomène sécrété, au niveau des communautés ethniques, par la problématique de la maîtrise de l'espace autonome et de la représentation politique, mais également dans lequel le simple banditisme et les intérêts individuels de certains notables jouent un rôle non négligeable. Devant la précarité qui s'accroît sans cesse, ce sont les jeunes non scolarisés et désœuvrés, n'ayant pas d'autres alternatives de promotion sociale, qui se laissent facilement embrigader par les milices ethniques parrainées, le plus souvent, par les mutuelles tribales. Parti du Nord-Kivu (avec les Batiri, les Kibarizo, les Ingilima et les Mayi-Mayi) où la compétition foncière est très âpre, ce phénomène a fini par gagner le Sud-Kivu avec le conflit entre les Banyamulenge et les Bembe. On l'observe également lorsque, pour protéger des intérêts personnels, certains concessionnaires de carrés miniers (des chefs traditionnels, pour la plupart) se dotent, illégalement, d'un dispositif de sécurité composé d'hommes en armes. Le cas du grand notable Kurhengamuzimu de Ngweshe, qui disposait d'une milice privée destinée à protéger ses concessions minières de Mukungwe, est illustratif de cette réalité.

En somme, avec cette "milicianisation" des jeunes, le Kivu est un terrain propice à la contestation politique, y compris par l'usage de la violence.

Ensuite, avec la victoire du FPR en juillet 1994, le Kivu est envahi par environ 2.000.000 réfugiés hutu parmi lesquels on trouve des éléments de l'armée gouvernementale rwandaise défaite (FAR) et des anciens miliciens Interahamwe. Le fait que ces «réfugiés-guerriers»⁴², comme préfère les appeler Filip Reyntjens, soient mêlés à la population locale lors de l'incursion au Kivu des armées étrangères, a contribué à l'exacerbation de la haine vis-à-vis des militaires rwandais et de leurs alliés. Enfin, ces «réfugiés-guerriers» du Rwanda sont entrés au Kivu avec armes et bagages. Une partie seulement de leur matériel est saisie par l'armée zaïroise (FAZ). «*En outre, jusqu'au milieu de 1996, armes et munitions continuent à atteindre la région de Goma, en contravention d'un embargo décrété par le Conseil de sécurité de l'ONU*»⁴³. Pour diverses raisons, notamment celles liées à la précarité de la vie dans les camps des réfugiés et l'irresponsabilité des officiers militaires zaïrois, ces armes ont servi à alimenter les réseaux de trafic qui se sont trouvés au centre du phénomène de prolifération d'armes légères dans la région. Il serait peut-être utile de rappeler qu'en 1995 un pistolet était facilement accessible dans la région au prix de 50 dollars US, tandis qu'un fusil Kalachnikov pouvait être acheté à 150 dollars US. Engagées dans une violence diffuse, les milices tribales pouvaient ainsi accroître, à peu de frais, leur capacité de destruction mutuelle. Cela présageait de futures démonstrations de force dans la région.

3.1.4. L'expérience de lutte insurrectionnelle

La rébellion muleliste qui éclate au Kivu en 1964 est dirigée par Gaston Soumialot, délégué du Conseil national de libération du Congo (CNL) pour l'est du pays. Les actions qu'elle mène dans la région d'Uvira sont conduites par des leaders locaux, en l'occurrence Marandura Musa et Louis Bidalira, deux membres du MNC-L que Soumialot avait rencontrés à Bujumbura au Burundi. Dans ses débuts, cette rébellion recrute essentiellement parmi les Bafuliru (ethnie de Marandura) et des Babembe («*qui sont venus renforcer les gens d'Uvira*»⁴⁴). Ils sont rejoints par d'autres groupes tels que les Bavira, les Barundi et les Tutsi venus du Rwanda. Le degré d'engagement des recrues était plus ou moins élevé selon qu'ils se sentaient proches ou non de la rébellion (eu égard à sa localisation ou à l'appartenance ethnique de ses

⁴² Voir à ce sujet ZOLBERG, A.R., SUHRKE, A., ACUAYO, S., *Escape from Violence: Conflict and Refugee Crisis in Developing World*, New-York, Oxford University Press, 1989, p.278, cité par REYNTJENS, F., *op. cit.*, p.19.

⁴³ REYNTJENS, F., *op. cit.*, p.19.

⁴⁴ «Congo 1964», *Les Dossiers du CRISP*, Bruxelles-Léopoldville, CRISP-INEP, 1965, p.59.

dirigeants). C'est ainsi qu'a été formé le premier noyau de l'Armée populaire de libération (APL) au Kivu, dont les membres sont appelés les "Simba". Selon Benoît Verhaegen, la participation paysanne dans cette rébellion est incertaine. *«En dehors des officiers, écrit-il, il y avait très peu d'adultes mariés parmi les Simba et encore moins de cultivateurs. L'élément dominant sont les jeunes entre 16 et 22/25 ans, avec une certaine proportion de très jeunes et d'enfants. La majeure partie de ces jeunes proviennent des villes et des petits centres. Ce sont en réalité des élèves sans écoles, des exclus du système scolaire, des jeunes chômeurs»*. L'auteur note aussi que les motivations de ces jeunes sont diversifiées: *«adhésion aux idéaux de MNC/L et des jeunes participants à une aventure, opportunisme et désir de se ranger du côté du vainqueur, souci de protéger sa famille, etc.»*⁴⁵. Parmi les dirigeants locaux de cette rébellion figurent Marandura Musa, Louis Bidalira, Marie-Sylvestre Lwetcha et Daniel Dunia.

Malgré quelques conquêtes qu'ils ont réalisées, les Simba sont écrasés en 1966, poussant leurs leaders à s'exiler. En juillet 1967, certains anciens dirigeants de la rébellion, dont le général Shabani Mahulani Ndalo et Laurent-Désiré Kabila, ont regagné le Congo pour installer un maquis de type révolutionnaire dans la zone de Fizi. Kabila fonde ainsi le Parti de la Révolution populaire (PRP). Les premiers éléments de sa branche armée, les Forces armées populaires (FAP), sont des résidus de l'APL disséminés dans la forêt après la défaite des Simba. Pendant les dix-neuf années de son existence (de 1967 à 1986), ce maquis a attiré plusieurs jeunes Babembe qui ont pu recevoir une formation politique et militaire. Wilungula B. Cosma estime que plus de 60% de la population de la zone de Fizi a ainsi bénéficié d'une formation militaire. D'après lui, *«dans les collectivités de Lulenge, Nganja, et Itombwe, presque tous les hommes et quelques femmes savent utiliser les armes à feu et connaissent les tactiques de guerre. Dans les deux autres collectivités, celles de Mutambala et de Tanganyika, un bon nombre de gens manient aussi avec facilité les armes à feu»*. Il en déduit que *«cette masse constitue en soi une armée de réserve»*⁴⁶. Certains anciens cadres de l'APL originaires du Sud-Kivu, tels que Lwetcha, Calixte Majaliwa, Saleh Kilenga se sont retrouvés aux côtés de Kabila pour diriger le maquis de Fizi. Lorsque ce dernier a été dispersé en 1986, les anciens rebelles reconvertis sont restés actifs dans la vie politique locale. Pendant les élections locales et législatives de 1982 et 1987, ce sont, presque exclusivement, les survivants de ce maquis qui assurent la "propagande" des candidats babembe. Ceci laisse supposer que

⁴⁵ VERHAEGEN, B., «Conditions politiques et participation sociale à la rébellion dans l'est du Zaïre», WEISS, H., et VERHAEGEN, B., (dir), *Les rebellions dans l'est du Zaïre (1964-1967)*, Bruxelles, CEDAF, 1986, p.13.

⁴⁶ WILUNGULA, B.C., *Fizi 1967-1986: Le maquis de Kabila*, Bruxelles, Paris, CEDAF, L'harmattan, 1997, p.118.

les longues années de lutte révolutionnaire ont secrété dans la région une grande capacité de sensibilisation et de mobilisation de la population, sur laquelle pourrait être basée toute organisation de résistance.

3.2. Les formes de résistance

La résistance des populations du Kivu contre l'occupation étrangère est exprimée sous deux formes différentes: la lutte armée et la résistance civile.

3.2.1. La lutte armée des Mayi-Mayi ou «*Kuingia mu pori*»⁴⁷

Le concept «mayi-mayi» est intimement lié aux stratégies de luttes armées qui jalonnent l'histoire du Kivu, au cours de ces trente dernières années. Il tire, sans doute, son origine des pratiques magiques des rebelles Simba, des années 1965-1967, qui devaient crier «*Mulele mayi*» pour se protéger des balles tirées par leurs ennemis. Au cours des rites d'initiation et d'immunisation que subissaient ce rebelles, leur "docteur" criait: «*Mulele!*», et eux répondaient: «*mayi!*». Sensés détenir un pouvoir de transformer les balles ennemies en eau (*mayi* ou *maji* en swahili), ils devaient reprendre le même slogan chaque fois qu'ils passaient à l'assaut de l'ennemi⁴⁸. Les informations disponibles ne permettent pas de situer l'époque à laquelle remonte l'usage du concept «mayi-mayi» au Congo-Zaïre. Mais, on peut constater que Njangu Canda-Ciri l'évoque déjà dans ses travaux en 1976, et le met en corrélation avec les Tupelepele que l'on a connu au Kwango à l'époque coloniale⁴⁹. Le concept «mayi-mayi», tel qu'il resurgit dans les années 1990, est polysémique. Il désigne des réalités différentes selon les contextes historiques. Ainsi, entre 1993 et 1995, les Mayi-Mayi sont des combattants hunde et nyanga de Masisi engagés dans les luttes hégémoniques qui opposent les ethnies du Nord-Kivu. Il s'agit d'une milice tribale sans idéologie politique, mieux d'un mouvement social localisé dans l'espace restreint d'une zone administrative et qui défend les intérêts de sa tribu contre les autres tribus de la zone. Dans le contexte de l'invasion et de la domination étrangères (à partir de 1996), la notion de «mayi-mayi» renvoie essentiellement à un état d'esprit, à une détermination de s'opposer, par les armes, à la réalisation des objectifs des occupants étrangers. Les Mayi-Mayi sont, alors, les groupes des résistants à l'occupation, parmi lesquels on

⁴⁷ En swahili, «*Kuingia mu pori*» (ou *Kuingia porini* en bon swahili) signifie littéralement: «entrer dans la forêt».

⁴⁸ Lire à ce sujet, VERHAEGEN, B., *La Rébellion au Congo*, tome II, Bruxelles, CRISP, 1969, pp.559-565.

⁴⁹ NJANGU, C-C., «La secte de Binji-Binji», *Actes de 2^e Colloque du CERUKI*, 10 au 14 mai 1976, p.128.

retrouve les anciennes milices tribales (les Katuku, les Batiri, les Ingilima, et les Mayi-Mayi de Masisi), ainsi que de nouveaux groupes (les Simba de Fizi, et le Mudundu 40 de Ngweshe, etc). Mus par une idéologie d'autodéfense et de protection de l'espace politique (territoire), tous ces groupes sont organisés pour mettre en cause l'ordre établi par les occupants. Il s'agit donc de groupes à caractère politique. Ce sont ces «Mayi-Mayi/mouvements politiques» qui retiendront notre attention. Ils sont si nombreux et si différents les uns des autres qu'on ne saurait présenter chacun dans les limites de ce travail. Nous pensons, cependant, qu'il est possible de saisir la nature de ces mouvements en examinant leurs similitudes. Nous allons donc tenter de dégager leurs points communs avant d'en proposer une catégorisation. Quatre mouvements qui ont la réputation d'être particulièrement actifs au Sud-Kivu servent de référence empirique à ce qui est développé ci-après. Il s'agit de: les FAP de Fizi, les FAP d'Uvira, le Mudundu 40 de Walungu et la Division spéciale Mayi-Mayi de Kalehe.

a. Traits communs des mouvements Mayi-Mayi

Dans leur diversité, les mouvements Mayi-Mayi présentent plusieurs similitudes. Six d'entre elles nous paraissent assez significatives.

a.1. La forêt est un élément essentiel pour l'existence de ces groupes

D'abord parce que la guérilla est leur principal moyen de lutte, et les terrains de prédilection de cette guérilla sont les forêts et parfois les montagnes. C'est de là qu'ils mènent des opérations de harcèlement des armées d'occupation et du RCD. Ensuite, selon les traditions locales, c'est dans la forêt –considérée comme lieu secret– que s'exécutent les rites magiques. Il ne peut en être autrement pour les rites d'initiation et d'immunisation des Mayi-Mayi, qui requièrent la plus grande discrétion. Enfin parce que, dans l'imaginaire populaire, la forêt représente un espace inaccessible pour un "étranger". C'est un lieu qui ne peut être "occupé". Entrer dans la forêt («*kuingia mu pori*») constitue donc une manière de se soustraire à l'emprise de l'occupant, la meilleure façon de manifester le refus de l'ordre imposé par ce dernier. Entrer dans la forêt, au sens propre et au sens figuré, c'est décider de se mettre à l'écart de l'espace contrôlé par l'occupant, et de prendre les armes contre lui.

a.2. Tous ces groupes combattent un ennemi extérieur

L'ennemi extérieur, c'est l'occupant. Ce dernier n'est donc pas défini par rapport à une ethnie ou à une race. Contrairement à une thèse répandue,

les Mayi-Mayi ne sont plus ces guerriers d'autrefois qui combattaient les Tutsi. Et, comme l'affirme Nashi Emmanuel, «*les Congolais s'efforcent de rester lucides dans ces événements, conscients que c'est le gouvernement rwandais de Paul Kagame –et non les Tutsi dans leur ensemble– qui occupe leur pays.[...] Certes, il existe chez certains Congolais la tentation, et elle n'est pas dénuée de fondement, de l'amalgame entre Rwandais et Tutsi, et ceci est à décourager*»⁵⁰. C'est, surtout, pendant les premiers moments de l'invasion ougando-rwandaise (1996-1997) que "le Tutsi" a été désigné comme ennemi par certains groupes de résistants du Kivu. Avec le temps (ces groupes ayant résolu de s'organiser et, probablement, au fur et à mesure qu'ils devenaient autonomes vis-à-vis des milices hutu⁵¹), ce discours n'est plus très répandu. En revanche, on a assisté à des alliances spectaculaires comme celle du 6 octobre 1999 entre des combattants Mayi-Mayi du territoire de Fizi et leurs homologues Banyamulenge pour attaquer les positions des rebelles FDD du Burundi situées à Nundu et à Kibokoboko. On pourrait également évoquer toutes ces réunions de pacification organisées sur les hauts plateaux d'Itombwe par certaines associations locales pour dissiper tout malentendu entre certains Mayi-Mayi de la zone de Mwenga et les Banyamulenge⁵². Par ailleurs, c'est de façon presque solennelle que l'Union des fédéralistes congolais (qui se déclare être «*l'expression politique de la résistance populaire du Kivu, en particulier, et du Congo en général*») annonce dans une déclaration du mois de mai 2000 que «*les Mayi-Mayi ne se battent nullement contre des ethnies, encore moins contre les Banyamulenge et autres ethnies rwandophones*». Toutefois ce mouvement tient à préciser que les Mayi-Mayi «*refusent que des ethnies congolaises, ou se disant telles, s'allient aux agresseurs du Congo*».

a.3. *Il s'agit de mouvements ethno-nationalistes*

Les dirigeants de ces mouvements sont des leaders tribaux et leurs adeptes proviennent avant tout de leurs tribus respectives. Ainsi en est-il de Padiri Bulenda pour les Havu et le Tembo de Bunyakiri (Kalehe); Odilon Kurhengamuzimu pour les Shi de Walungu; Dunia pour les Bembe de Fizi; Louis Bidalira pour les Fuliru du Bufuliru; Jannot Kalala pour les Vira d'Uvira; Nakiliba Matebura pour les Lega de Mwenga, etc. La tribu (ou

⁵⁰ NASHI, E., *op. cit.*, pp.23-24.

⁵¹ Au moment où la résistance a débuté en 1996, des accointances ont existé entre les Mayi-Mayi et les milices hutu du Rwanda et du Burundi.

⁵² Voir compte rendu de la réunion de pacification tenue à Kangovu le 17 février 1999 entre les délégués de Banyamulenge de Gitoga (collectivité Bafuliru, territoire d'Uvira) et les délégués de Mayi-Mayi de Kalunguwe (collectivité Lwindi, territoire de Mwenga), réunion organisée par le Groupe Milima.

l'ethnie) apparaît ainsi comme un facteur de diversification du mouvement de résistance armée. D'aucuns pourraient être tentés de voir dans cette "tribalisation" de la résistance le signe d'un archaïsme, de l'absence d'une véritable revendication nationaliste, et partant de sa faiblesse. Cependant, on ne peut pas ignorer que toute résistance est avant tout une action collective qui exige une forte mobilisation de la population. Dans une société pluritribale comme le Kivu, où la cohésion sociale est très faible, la solidarité tribale apparaît comme le moyen privilégié pour parvenir à cette mobilisation. Théoriquement, il n'est donc pas exclu que la tribalité soit un facteur de mobilisation pour l'intérêt national. Ainsi, s'il n'est pas certain que ces groupes se battent pour la "nation congolaise", il semble évident que c'est par "nationalisme tribal" que les adhérents s'engagent dans les différents mouvements qui prennent naissance sur l'espace politique de la tribu (comme chez les Mau-Mau du Kenya, où différents tracts diffusés au début de la résistance «exaltent la terre tribale ainsi que les ancêtres qu'elle porte»). Cet espace abrite la "base naturelle" du mouvement, mais ne constitue pas son unique terrain d'action. Les combattants se déploient à l'extérieur de celui-ci, soit pour renforcer l'action d'un autre mouvement, soit pour des besoins de ravitaillement. C'est ainsi qu'en mars 2000, la prise de Shabunda par les Mayi-Mayi a été réalisée par des combattants locaux aidés par leurs collègues venant de Walungu et de Bunyakiri. Bref, cette "territorialisation" du mouvement n'empêche pas divers échanges (surtout en matériel ou en information) entre les mouvements se trouvant sur une même aire géographique. Conscients qu'ils luttent contre un ennemi commun, ces mouvements reconnaissent qu'ils sont à la fois différents et un. En réalité, la dynamique de la résistance qui émerge au Kivu résulte de la fusion de l'ensemble des consciences ethniques de cette province, en une espèce de "nationalisme pluritribal" contre l'occupant. Dès lors, les dissensions qu'on pourrait attribuer à la "tribalisation" de ces mouvements ne sont qu'apparentes. Et suivant les termes de Jean Ziegler, leur unité «est d'abord une unité imposée de l'extérieur. C'est le commun ennemi qui la forge»⁵³. Du reste, divers documents collectés révèlent que, depuis quelques temps, cette unité "idéologique" serait en voie d'être renforcée par une unification institutionnelle souhaitée par différents chefs des mouvements Mayi-Mayi qui se seraient rencontrés à Chitole (Sud-Kivu) le 6 août 1998.

a.4. *L'un des fondements des mouvements Mayi-Mayi se trouve dans les pratiques magiques*

⁵³ ZIEGLER, J., *Les rebelles*, Paris, Seuil, 1985, p.546.

Ces pratiques consistent essentiellement en rites d'initiation et d'immunisation, et en interdits. La «*formule mayi-mayi*», comme le fait observer Lounes Tormaquinaud, «*se communique par les "vieux", les anciens détenteurs des recettes traditionnelles de magie et de divination. Au cœur de ce culte, il y a l'eau, mayi ou maji en swahili, dont les "vieux" tirent des potions avec lesquelles ils aspergent les combattants pour les protéger des balles ennemies*»⁵⁴. D'après des témoignages concordants, ces rites ne sont pas uniformes et le "dawa" (ou la poudre magique) utilisé n'est pas le même partout. Ainsi le "Mudundu 40" serait un nouveau "dawa" qui est actuellement utilisé par les combattants Shi depuis la guerre d'août 1998. La tentation est forte de considérer ces pratiques comme un signe d'arriération des sociétés locales, et donc comme un handicap dans le cadre de la rationalité que requiert une lutte armée moderne. Cependant, il serait faux de croire que les Mayi-Mayi sont à ce point grotesques qu'ils «*vont au combat portant sur eux des bouchons de baignoire en caoutchouc*», comme on peut le lire dans un récent article de New York Times⁵⁵. Car en réalité, là où la formation politique et militaire fait défaut, les rites d'initiation et d'immunisation apparaissent, ici comme ailleurs, comme un palliatif indispensable pour un besoin psychologique et individuel, et des interdits pour la cohésion, la discipline et la bonne marche de la troupe. Le recours aux procédés à caractère magique ne serait donc pas plus le reflet d'un "nouveau barbarisme" que ne le serait le port de petites croix ou d'images de la Vierge Marie, signalé dans certaines armées d'Europe. Il s'agit plutôt d'un particularisme culturel local qui se trouve dans des traditions millénaires transmises de génération en génération, et qui donne un sens à l'action des mouvements Mayi-Mayi. Tormaquinaud peut alors affirmer, à juste titre, «*qu'entre tous ces mouvements, le fil rouge est celui de la résistance appuyée sur des pratiques de guerres traditionnelles*»⁵⁶.

a.5. *Tous ces groupes portent l'héritage d'un passé d'engagement dans la violence politique ou autre*

On constate que les groupes basés dans les territoires de Fizi et d'Uvira sont dirigés par des anciens rebelles mulelistes, en l'occurrence Dunia et Bidalira. Certains de leurs vieux compagnons de lutte font également partie de ces groupes. Par ailleurs, les Mayi-Mayi de Padiri sont dérivés de anciennes milices Katuku et Batiri qui ont longtemps été impliquées dans les violences

⁵⁴ TORMAQUINAUD, L., «Au Congo-Kishasa, La résistance des Maï Maï (I): Une guérilla de voisinage», *Le Monde*, lundi 29 mai 2000.

⁵⁵ *Le Monde*, jeudi 6 avril 2000.

⁵⁶ TORMAQUINAUD, L., *op. cit.*

ethniques au Masisi, à Walikale et à Kalehe. De même, le groupe d'Odilon Kurhendamuzimu (le Mudundu 40) a été constitué à partir d'une milice privée chargée jadis de protéger les carrés miniers de son père, le grand prince Kurhendamuzimu des Shi. Ceci laisse supposer que, dans une large mesure, l'apprentissage de la clandestinité ne pose pas de problème pour ces mouvements (sauf pour le «Mudundu 40») dont plusieurs adhérents sont censés avoir expérimenté cette pratique dans le passé.

a.6. Les adhérents à ces groupes proviennent de toutes les couches de la population

Parmi eux, on trouve des personnes âgées, des jeunes, des femmes, des paysans, des anciens militaires des Forces armées zaïroises et du RCD, et des intellectuels. L'Union des fédéralistes congolais relève même que «*les Mayi-Mayi comptent parmi eux des universitaires, des officiers militaires, des cadres de l'administration, des médecins, avocats...*»⁵⁷ Les “cadets sociaux” sont les plus nombreux dans ces groupes dont l'organisation, la structure et l'objectif leur offrent les mêmes perspectives (se faire une place dans la société) que les milices patrimoniales d'où proviennent plusieurs d'entre eux. Mais de façon générale, on ne peut pas ignorer que, s'agissant des jeunes, «*l'idéalisme, l'enthousiasme et parfois l'inconscience de leur âge les rendent plus sensibles à l'action libératrice*»⁵⁸.

b. Catégories des mouvements Mayi-Mayi

Puisqu'ils ne sont pas créés dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, les mouvements Mayi-Mayi sont différents par l'importance et la qualité de leurs moyens humains et matériels, et, surtout, par leur structure interne et leur organisation. A l'heure actuelle, il existe très peu d'informations fiables sur ces éléments. On ne devrait, d'ailleurs, pas perdre de vue que, par nature, ces mouvements ne sont pas stables: les fluctuations, les aléas de la lutte, les conflits internes sont à l'origine d'une continuelle remise en question qui affecte leurs moyens et leurs structures. A cela, s'ajoutent les scissions et les regroupements quasi permanents dont ils font l'objet. Tout ceci rend malaisée toute catégorisation de ces mouvements sur base de ces éléments. Quoiqu'il en soit, plusieurs documents disponibles confirment une extrême diversité de ces mouvements et prouvent, à quelques

⁵⁷ Union des fédéralistes congolais (UFC), Communiqué du 8 mai 2000.

⁵⁸ JEWSIEWICKI, B., «Pour une histoire comparée des révoltes populaires au Congo», COQUERY-VIDROVITCH, C., FOREST, A., et WEISS, H., (dir.), *Rébellions-Révolution au Zaïre 1963-1965*, tome 2, Paris, L'Harmattan, 1987, p.152.

exceptions près, que leur structuration n'est même pas entamée. Certains d'entre eux, comme celui dirigé par Padiri Bulenda, cherchent à se doter d'une branche militaire et d'une branche politique. Mais il n'est pas certain que le «Mudundu 40» de Odilon Kurhengamuzimu, ou les mouvements de Dunia ou de Bidalira, par exemple, soient sur la même voie. D'autres, à l'instar du Conseil de résistance et de libération nationale (CRLN), semblent avoir opté pour la formule d'une organisation unique qui mène le combat politique, la lutte armée et la représentation extérieure. Les uns et les autres étant clandestins, il n'est pas facile de percer, pour le moment, le secret de leur organisation. En fait, il est prématuré de faire une analyse approfondie de la structure interne de chaque mouvement ainsi que des rapports que chacun d'eux entretient avec la population.

S'il faut, malgré tout, établir une catégorisation des mouvements Mayi-Mayi actifs au Sud-Kivu, il semble qu'en se référant à l'expérience politique de leurs dirigeants, il soit possible de distinguer ceux dont les dirigeants sont des vétérans de la lutte révolutionnaire d'une part et, d'autre part, ceux qui sont conduits par de nouveaux leaders sans passé militant. Les premiers ont à leur tête de anciens cadres du CNL et/ou du PRP. C'est le cas des mouvements dirigés par des anciens compagnons de Kabila: le colonel Daniel Dunia, et les généraux Louis Bidalira, Marie-Sylvestre Lwetcha et Sikatende. Ils sont essentiellement basés au sud de la province du Sud-Kivu, dans les territoires de Fizi et d'Uvira, anciens bastions du CNL et du PRP⁵⁹. En général, ce sont des anciens partisans de la rébellion muleliste et du maquis de Kabila, et surtout leurs descendants, qui en constituent l'avant-garde. Ceci a une certaine influence sur la conception et la conduite de la résistance dans cette zone. On observe ainsi que la plupart des actions de ces mouvements reflètent des connaissances stratégiques, tactiques et politiques indéniablement acquises par l'engagement concret et successif dans les luttes armées, y compris dans celle de l'AFDL au sein de laquelle Lwetcha et Sikatende avaient des responsabilités importantes⁶⁰. En trois ans, ils ont fait preuve de plus cohésion interne que leurs homologues du nord de la province, et leurs partisans semblent être, ici, plus disciplinés et déterminés pour l'action qu'ailleurs⁶¹. Vus sous cet angle, les mouvements Mayi-Mayi de cette

⁵⁹ Une exception cependant pour les groupes de Lwetcha et de Sikatende qui sont actuellement basés plus à l'ouest vers le Maniema.

⁶⁰ Après la victoire de l'AFDL, les généraux Lwetcha et Sikatende ont occupé respectivement les fonctions de président de la commission de pacification pour les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, et de responsable de la DEMIAP (service de renseignement militaire).

⁶¹ Tirant des leçons des anciennes luttes révolutionnaires de l'est du Congo, les combattants Mayi-Mayi de cette zone ne sont plus prêts à servir de main d'œuvre à un ou plusieurs individus recherchant un profit personnel dans l'exploitation des matières précieuses (allusion faite aux dirigeants du maquis de Kabila de 1967-1986). De même, leurs relations avec les

zone –qui préfèrent porter l'appellation de «Forces d'autodéfense populaires– apparaissent comme une continuité historique des luttes armées de libération faisant désormais partie des pratiques politiques locales récurrentes. Visiblement, ces mouvements ont, par le biais de leurs dirigeants, un lien idéologique (et peut-être opérationnel) avec le président Kabila. Qu'ils aient pris, là-bas, l'appellation de «Forces d'autodéfense populaires», FAP en sigle (la symbolique des mots est ici très frappante en référence aux FAP du PRP), ne fait que le prouver. Car les Forces d'autodéfense populaires sont une création de Kabila⁶² et son gouvernement tente, autant que possible, d'intégrer les Mayi-Mayi en leur sein. La nomination, le 31 août 1999, de certains chefs des Mayi-Mayi (dont Lwetcha, Sikatende, Padiri et Dunia) au rang d'officiers supérieurs des Forces armées congolaises (FAC) rentre dans cette logique⁶³.

Les seconds sont des mouvements conduits par des jeunes dont on ne reconnaît pas un engagement antérieur dans la lutte révolutionnaire. Il en est ainsi des mouvements de Padiri Bulenda, de Odilon Kurhengamuzimu et de Nakiliba Matebura⁶⁴. Leur champ d'action se trouve dans la partie septentrionale de la province du Sud-Kivu, dans les territoires de Kalehe, de Walungu, de Kabare et de Mwenga. Certains de ces mouvements, tels que le «Mudundu 40», sont très récents. C'est la résistance civile généralisée de la population (de Bukavu essentiellement) qui a constitué une sorte de creuset idéologique à partir duquel se sont formées ces structures de combat. D'autres, comme la «Division spéciale Mayi-Mayi» de Padiri ont été constitués spontanément autour d'une avant-garde sans formation politique préalable. Les anciennes bandes armées de Walikale et de Kalehe (les Batiri et Katuku) qui en constituent le noyau n'ont aucune formation idéologique et militaire. Toutes ces lacunes se traduisent par une faible cohésion des

populations locales se sont considérablement améliorées: ils se font remarquer de moins en moins dans les vols, viols, pillages et autres mauvais traitements des paysans.

⁶² S'appuyant sur la réaction des jeunes de certains quartiers de Kinshasa (Masina, Njili et Kimbaseke) contre les agresseurs, le président Kabila avait lancé l'idée d'une «guerre de résistance nationale». C'est ainsi que, dans un discours du mois d'août 1998, il déclarait: «*Dans les villages, les gens doivent prendre les armes, les armes traditionnelles, les flèches et les lances pour écraser l'ennemi. Sinon on va être esclaves des Tutsi*». On retrouve la même idée dans son discours du 21 janvier 1999 annonçant la création des Comités de pouvoir populaire (CPP) ayant pour tâches, notamment, l'organisation de l'autodéfense populaire (résistance armée). Voir à ce sujet MARTENS, L., *Les Comités de Pouvoir Populaire au Congo*, 21 juillet 1999.

⁶³ Selon *Solidarité internationale*, une revue proche du pouvoir de Kabila, «*en nommant Lwetcha, le chef militaire des Maï-Maï, à la tête de l'état major général (des FAC) fin août, Kabila a voulu à la fois souligner l'importance fondamentale de la guerre populaire et la consacrer comme une composante essentielle de la guerre nationale de résistance*». Voir *Solidarité internationale*, 24^{ème} année, n°151, novembre 1999, pp.5 et 17.

⁶⁴ Odilon Kurhengamuzimu et Padiri Bulenda sont âgés respectivement de 26 ans et 32 ans. De même Nakiliba a moins de 35 ans.

groupes⁶⁵, des erreurs tactiques, et un opportunisme doublée d'indiscipline des combattants qui se livrent souvent aux vols et pillages dans les villages. Ces lacunes devraient, néanmoins, être atténuées par les ralliements de plus en plus nombreux de jeunes citoyens, des intellectuels, et d'officiers des ex-Forces armées zaïroises (FAZ), des Forces armées congolaises (FAC), et des forces du RCD. L'encadrement des militaires professionnels et une formation idéologique pourraient bientôt transformer ces mouvements en adversaires redoutables des armées d'occupation. Ainsi en est-il de la «Division spéciale Mayi-Mayi» de Padiri Bulenda qui comporte désormais des unités très performantes.

3.2.2. *Résistance civile ou «Kulala chini»*⁶⁶

La lutte armée n'est pas la seule forme de résistance qu'on connaît au Kivu. Ici comme ailleurs, la résistance prend diverses expressions dans lesquelles les actions non armées jouent parfois un très grand rôle. Par la notion de résistance civile nous voulons, avec Jacques Semelin, désigner «*le processus spontané de lutte de la société civile par des moyens non armés contre l'agression dont la société est victime*»⁶⁷. Avant de donner un aperçu des actions qui cadrent avec cette notion, il convient d'abord de faire une brève présentation des acteurs de cette forme particulière de résistance. La résistance civile réfère à la capacité de la société civile de «*résister par elle-même, soit à travers le combat de ses principales institutions, soit à travers la mobilisation de ses populations, ou par une combinaison des deux*»⁶⁸. Incontestablement, dans le contexte de la lutte qui est menée au Kivu contre l'occupant, l'usage du concept de la société civile renvoie plus aux associations (organisations non gouvernementales) et aux églises en tant que représentants constitués des divers groupes d'intérêts et courants d'opinions, qu'aux syndicats, partis politiques et à l'administration. Cette conception se retrouve d'ailleurs dans les analyses de Jean-Claude Willame sur le

⁶⁵ A titre illustratif, citons le cas du «Mudundu 40» qui a vu le jour en mars 1999. Trois mois après, il a connu une crise de leadership portant sur la fonction de chef d'état major du mouvement que se disputaient Kafurume, Odilon Kalambay et Bisimwa. Bien qu'aimé par les jeunes combattants, Kafurume aurait été fusillé pour trahison. Kalambay, quant à lui, aurait fait défection et travaillerait actuellement pour le RCD à Bukavu. C'est ainsi que Odilon a pris la tête du mouvement et tente aujourd'hui à lui assurer une stabilité. On peut également évoquer le cas de Mayi-Mayi de Bunyakiri dont l'un des premiers chefs, Katora, a été récupéré par le RCD qui l'a désigné au poste d'administrateur du nouveau territoire de Bunyakiri.

⁶⁶ En swahili, «*Kulala chini*» signifie: «dormir par terre». Dans le jargon courant des Kivutiens, «*Kulala chini*» traduit un refus catégorique.

⁶⁷ SEMELIN, J., *Sans armes face à Hitler*, Paris, Editions Payot, 1989, p.VIII.

⁶⁸ *Idem*, p.50.

dynamisme de la société civile du Kivu. Il fait observer qu'au début des années 1980 cette société civile est devenue très active lorsque, partout dans le pays, les secteurs vitaux pour la population sont désertés par l'Etat, avant de préciser que «*ce sont surtout les organisations non-gouvernementales de développement (ONGD) qui sont porteuses de ce dynamisme*». Celles-ci se sont développées au Kivu, selon cet auteur, «*pour deux motifs interdépendants. Le premier est l'essor d'une couche de cadres formés dans un système d'instituts supérieurs branchés sur des formations non-académiques et plus professionnelles: formation des maîtres de l'enseignement secondaire (Institut supérieur pédagogique), de cadres médicaux (Institut supérieur des techniques médicales), et surtout d'agents de développement rural (Institut supérieur du développement rural). Le second est le tarissement de l'emploi dans la fonction publique locale depuis que le Zaïre est soumis aux injonctions de l'ajustement structurel: nombre d'enseignants et de cadres professionnels formés dans ces instituts supérieurs, sans emploi ou à la recherche d'une meilleure rémunération, créèrent leurs ONG et y trouvèrent un débouché professionnel*». Depuis la libéralisation politique, en 1990, plusieurs ONGD ont «*clairement occupé le devant de la scène en tant que porte-parole de la société civile du Kivu, particulièrement du Sud-Kivu. A l'époque de la mise en route de la conférence nationale où ils furent parmi les plus actifs, les acteurs des ONGD de la région ont réussi à contrecarrer les manœuvres dilatoires des hommes politiques locaux qui cherchaient à imposer leur propres liste de participants de la société civile à la Conférence*»⁶⁹.

Si l'on peut, avec Willame, considérer que le Kivu est une «*région réputée pour la combativité de la société civile locale*»⁷⁰, c'est aussi à cause du rôle prépondérant de l'Eglise dans la formation de l'idéologie populaire et de sa grande capacité de mobilisation des masses. Son incontestable emprise sur la population est due au fait que, au delà de l'évangélisation, cette Eglise (catholique surtout) contrôle depuis l'époque coloniale la quasi totalité du réseau d'enseignement primaire et secondaire. Ainsi, durant plusieurs décennies, l'Eglise a su maintenir une espèce de monopole sur la formation de l'*intelligentsia* locale qui, comme dans toutes les sociétés, est la gardienne du «*système de représentation qui traduit et légitime à la fois son identité et son ordre social*»⁷¹. Que les groupes de réflexion, associations et coopératives les plus actifs, tant en milieu rural que dans les centres urbains, soient proches de l'Eglise, ne fait que le prouver. Aujourd'hui, l'influence de l'Eglise se traduit surtout par la haute estime dont jouissent ses dirigeants auprès de la

⁶⁹ WILLAME, J.-C., *op. cit.*, pp.121 et 122.

⁷⁰ *Idem*, p.121.

⁷¹ JEWSIEWICKI, B., *op. cit.*, p.132.

population. Non seulement parce que certains d'entre eux, comme les archevêques Christophe Munzihirwa et Emmanuel Kataliko, ont fait preuve d'un engagement extraordinaire pour la lutte contre l'injustice et l'oppression, mais aussi et surtout parce qu'ils ont su développer un discours auquel la population pouvait s'identifier: le refus de la domination extérieure. C'est ainsi que l'ancien archevêque de Bukavu, Christophe Munzihirwa Mwene Ngabo, dont la plupart des écrits sont marqués par les thèmes du renoncement, de la justice et du patriotisme, et qui fut lâchement assassiné le 29 octobre 1996 par les soldats de l'armée patriotique rwandaise, est devenu un symbole de la lutte de libération de toute la population du Kivu⁷².

Dès les premiers moments de l'invasion du Zaïre par des troupes étrangères en 1996, des membres de la société civile se font remarquer par des analyses contingentes de la situation. Leurs messages sont percutants et traduisent l'indignation de la population. C'est l'Eglise catholique qui donne le ton avec la célèbre lettre pastorale de Monseigneur Munzihirwa du mois d'octobre 1996. Ce document dénonce l'agression dont le Zaïre est victime, dévoile les ambitions expansionnistes du Rwanda et condamne les soutiens militaire, économique et diplomatique dont jouissent les pays agresseurs. S'adressant aux Rwandais, Monseigneur Munzihirwa écrit: «*N'oubliez pas que l'histoire tourne*». D'autres analyses vont suivre, faites par des membres d'associations telles que le GEAPO (Groupe d'éveil et d'action politique), le Groupe Jérémie et celui des Héritiers de la Justice. En même temps, le travail d'éveil de la conscience s'effectue dans les cercles de réflexion, les associations paysannes et dans les rencontres religieuses. Après la prise du pouvoir par Kabila, la société civile reste dans l'expectative jusqu'au moment où, en février 1998, les rumeurs concernant «une guerre d'occupation» gagnent tous les milieux du Kivu. Le bureau de coordination de la société civile prend alors le relais pour alerter l'opinion sur ce qui allait arriver le 2 août 1998, c'est-à-dire la deuxième guerre du Kivu. Les esprits sont déjà préparés lorsque cette guerre éclate. On constate ainsi qu'au lieu de fuir massivement les villes (abandonnant maisons et autres biens de valeur à la merci des occupants), comme ce fut le cas lors de la première guerre, les populations décident de ne pas bouger malgré la virulence des combats. C'est alors que débute véritablement la résistance civile.

Cette résistance est celle de la survie. Elle vise avant tout «à *sauver ce qui peut encore l'être*»⁷³, sans attendre nécessairement le renversement du rapport de force militaire. Et comme l'écrit Jacques Semelin, «*cette résistance*

⁷² Lire à ce propos le petit recueil de l'abbé Joseph Mukabalera, intitulé: *Mzee Christophe Munzihirwa*, octobre 1997.

⁷³ Voir Front démocratique pour la libération du Congo, *Connaissez-vous les artisans de la misère du peuple congolais?*, Bukavu, novembre 1998.

*ne vise pas tant à vaincre l'occupant qu'à exister à côté de lui, en dépit de lui, sans attendre l'heure éventuelle de la délivrance*⁷⁴. Le but est d'empêcher (ou de retarder) la réalisation de l'objectif de l'occupant. En demeurant dans la ville, la population entend ainsi faire obstacle au plan (réel ou hypothétique) de l'occupant visant à «*implanter un tutsiland*»⁷⁵ dans le Kivu montagneux. Un tract diffusé en swahili à Bukavu, en août 1998, en appelle au nationalisme de ceux qui sont tenté de “désertier” la ville. Car dans l'imaginaire résistant local, une présence humaine nombreuse assure une meilleure “couverture” de l'espace qu'on se doit de protéger. Ne pas quitter un lieu envahi par l'occupant, c'est une façon de “couvrir” le sol de ce lieu («*kulala chini*»), de le protéger. La mise en application de ce principe est quasi générale. Et au mois d'octobre 1998, on peut lire dans la première parution du journal *La Résistance*: «*notre résistance passive commence à porter des fruits*». Dans l'entre-temps, la rentrée scolaire du mois de septembre et le paiement des taxes sont boycottés sur toute l'étendue de la province. Le mot d'ordre se transmet de bouche à oreille, ou par voie de tracts écrits en swahili ou en français. La résistance civile exige beaucoup d'inventivité. C'est ainsi qu'après la grève des parents d'élèves, «*il y eut aussi la grève des taxi, qui se vidaient de leurs passagers lorsqu'un “occupant” [...] y prenait place*»⁷⁶, ou des «*jours sans bière*».

L'entrée en scène de l'Eglise catholique va donner à cette résistance civile une autre dimension. Tout commence en décembre 1999 par la lettre pastorale (message de Noël 1999) de Monseigneur Emmanuel Kataliko, archevêque de Bukavu. Ce message pointe du doigt les agresseurs du Congo en ces termes: «*Des pouvoirs étrangers, avec la collaboration de certains de nos frères congolais, organisent des guerres avec les ressources de notre pays. Ces ressources, qui devraient être utilisées pour notre développement, pour l'éducation de nos enfants, pour guérir nos malades, bref pour que nous puissions vivre d'une façon plus humaine, servent à nous tuer. Plus encore, notre pays et nous-mêmes, nous sommes devenus objet d'exploitation*». Mais au-delà, ce message adressé aux fidèles «*écrasés par l'oppression de la domination*» est l'annonce d'un programme d'action: «*aujourd'hui, [...] nous sommes appelés à recouvrer notre dignité d'hommes libres*»⁷⁷. Et pour lui assurer une diffusion à grande échelle, le message est traduit en swahili et en mashi⁷⁸. On ne pouvait imaginer plus vive et plus claire prise de position de

⁷⁴ SEMELIN, J., *op. cit.*, p.X.

⁷⁵ Front démocratique pour la libération du Congo, *op. cit.*

⁷⁶ BRAECKMAN, C., «De mille façons, le Kivu défie ses occupants», *Le Soir*, mardi 18 avril 2000.

⁷⁷ KATALIKO, E., *Consolez, consolez mon peuple*, message de Noël 1999 aux fidèles de Bukavu.

⁷⁸ Le mashi est la langue parlée par les Shi, l'ethnie majoritaire dans la ville de Bukavu.

l'Eglise. Ce qui, le 12 février 2000, a valu à l'archevêque Kataliko une déportation dans son diocèse d'origine à Butembo (au Nord-Kivu). Les réactions contre cette mesure que le RCD a voulu assumer⁷⁹ ont été spontanées. Dès le 13 février 2000 l'Eglise catholique de Bukavu était en grève: réduction des cultes au minimum, suspension des activités professionnelles, sociales et liturgiques, etc. Ce mouvement est soutenu par l'Eglise protestante et suivi d'une grève générale de la population rappelant l'opération «ville morte» qui venait de mobiliser cette même population du 31 janvier au 5 février 2000. La chaîne de solidarité qui s'est formée autour de l'archevêque Kataliko a contribué à faire bouger en profondeur tout le ceps social de la province et à renforcer l'opinion publique dans sa résistance.

Il serait fastidieux d'énumérer ici tous les actes de la résistance civile auxquels on assiste au Kivu. Ils vont des simples jets de pierres jusqu'aux grandes manifestations (marches et sittings) par lesquels la population défie l'occupant. Parmi les plus significatifs, on pourrait citer les opérations «ville morte», les grèves des écoles, les manifestations et protestations d'Eglises réclamant le retour de l'archevêque Kataliko, les manifestations de femmes et de jeunes, etc., dans lesquelles des centaines, voire des milliers de personnes ont été impliquées. Cependant, un accent particulier devrait être mis sur les actions des associations de défense des droits de l'homme. Jamais ces associations n'ont autant sensibilisé l'opinion nationale et internationale sur les violations massives des droits de l'homme commises au Kivu. Tous les médias ont été mis à contribution pour informer sur le drame que vivent les populations civiles. Le travail réalisé dans ce cadre grâce au réseau Internet est considérable. Des rapports, communiqués de presse et déclarations émanant des Héritiers de la Justice, du COJESKI, du Groupe Jérémie, etc., ont ainsi fait le tour du monde, dénonçant les massacres des populations civiles et autres crimes généralement attribués aux armées d'occupation. Ces dénonciations constituent de véritables actes de résistance. Car, comme l'ont compris les membres de ces associations, le fait de dévoiler, non sans risques, ce que l'occupant souhaite cacher est une façon d'empêcher ou de retarder la réalisation des objectifs de ce dernier.

3.3. Rôle de la résistance

Il est trop tôt pour dresser un bilan de la résistance au Kivu. Les événements sont en cours et des retournements sont encore possibles. Pourtant, ses effets sur l'environnement politique de la région, ainsi que sur la perception extérieure de la crise du Kivu, sont indéniables. A titre illustratif, on pourrait retenir les quelques éléments suivants.

⁷⁹ BRAECKMAN, C., *op. cit.*

3.3.1. *Légitimation, délégitimation*

L'invasion du Kivu par les armées ougandaise, rwandaise et burundaise s'effectue à une époque où cette province de l'est du Congo est en proie à une grave crise qui touche les rapports sociaux, le système des valeurs et les institutions tant étatiques que coutumières. La faillite de l'Etat et la corruption du pouvoir coutumier se traduisent par l'absence d'instances impartiales pour arbitrer les nombreux conflits entre des ethnies qui se disputent le contrôle de l'espace et dont les milices respectives font corps avec un grave banditisme. La violence endémique qui en résulte est très destructrice, et ses auteurs sont mis au ban de la société. L'insécurité foncière qui s'installe dans certaines contrées est aggravée par la cupidité des chefs coutumiers qui se lancent dans la "marchandisation" de la terre au profit de riches étrangers. Il en découle un fort discrédit contre l'ordre traditionnel. Lorsque le Kivu est envahi, plusieurs chefs traditionnels du Sud-Kivu (notamment le Mwami Naluhwindja, le Mwami Kabare et le Mwami Ndatabaya) refusent néanmoins de collaborer avec les occupants. Certains décident même d'«entrer dans la forêt», tandis que d'autres «s'exilent à Kinshasa. Ceci va constituer un incitant (parmi d'autres) à la résistance des populations locales⁸⁰ et contribuer «à la réhabilitation de l'ordre traditionnel [...], dans ce sens que les Bami sont considérés comme des points de référence d'un ordre qui subit des attaques externes et qui a donc besoin de se défendre»⁸¹. Même s'ils ne sont pas les chefs des groupes "tribalisés" des Mayi-Mayi, ces Bami ont une grande influence sur certains éléments qui les dirigent, et deviennent ainsi "incontournables" dans toute démarche de restauration de la paix en milieu rural. D'autre part, étant donné que ce sont les éléments habitués au combat qui se mobilisent en premier lieu dans les mouvements de résistance, les anciennes milices ethniques et bandes armées deviennent ainsi leurs avant-gardes. Par ce fait, les "bandits sociaux" (comme les Batiri et les Katuku) se trouvent acceptés par la société comme faisant partie de son dispositif de défense collective, et la violence qu'ils exercent pour combattre l'ennemi extérieur devient légitime. C'est pour cela que l'implantation des maquis de ces groupes marginaux se fait avec le consentement implicite et parfois actif de la majorité de la population rurale. Puisque la population s'identifie à leur lutte, les mouvements de résistance deviennent les cadres de légitimation des

⁸⁰ On observe une plus forte résistance des populations rurales dans les contrées où les chefs traditionnels ont pris ouvertement une distance vis-à-vis du pouvoir occupant, comme dans les chefferies de Ngweshe et de Kabare.

⁸¹ VAN ACKER, F., «La Pémbénisation du Haut-Kivu», MARYSSE, S., REYNTJENS, F., (dir), *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 1998-1999*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.227.

actions et des acteurs politiques. C'est par eux que les individus et les formations politiques cherchent à s'imposer à la population comme porteurs de ses véritables aspirations. Ceci explique pourquoi, au Kivu ou à l'étranger, plus de trente organisations politiques connues (dont, sans doute, certaines sont fictives) se réclament aujourd'hui des Mayi-Mayi. Les tentatives de récupération de certains mouvements Mayi-Mayi par les anciens dirigeants "mobutistes" s'inscrivent dans la même logique⁸². Mais leurs chances d'y parvenir sont réduites car l'opinion les reproche d'avoir mal géré le pays, et les tient pour responsables du drame actuel de la population. La montée de nouveaux leaders secrétés par la résistance est en train d'évincer les «mobutistes» de l'arène politique locale.

3.3.2. *Rôle thérapeutique*

L'inconscience et l'irresponsabilité dont les dirigeants du régime Mobutu ont fait montre dans la gestion de l'Etat apparaît aujourd'hui comme une tare dont les congolais doivent se débarrasser. En résistant, les habitants du Kivu veulent donc se convaincre qu'ils ne sont pas des *Ibicucu* (des vauriens) comme les Rwandais le prétendent. C'est donc une manière, pour eux, de refuser d'assumer un complexe d'infériorité que les occupants cherchent à leur imposer. On entend de plus en plus des congolais du Kivu, s'adressant aux sujets rwandais, dire: «Je t'annonce que je ne suis pas un *igicucu*». Ils veulent ainsi dire que «*même si (ils sont) affaiblis par de longues années de dictature et affligés par une pauvreté devenue chronique, (ils) n'ont pas perdu la capacité de voir les choses et de réfléchir*»⁸³, voire de se défendre. Une petite enquête que nous avons menée à Bukavu en avril 2000 révèle que la quasi-totalité des congolais habitant cette ville considèrent que sans les Mayi-Mayi les rwandais les auraient totalement anéantis. On peut en déduire que la résistance procure à ces populations la conscience de leur existence et prépare le chemin de la reconquête de leur identité niée.

3.3.3. *Création de la conscience collective*

Lorsque la deuxième guerre a commencé en août 1998, on a vu le général Lwetcha, un Bembe de la zone de Fizi, organiser et diriger, pendant plusieurs mois, le mouvement de résistance dans la périphérie de la ville de

⁸² En mai 1999, Mukuku, un ancien ministre de Mobutu, originaire de la zone de Fizi, a été arrêté par les autorités du RCD au motif qu'il cherchait à se rapprocher des Mayi-Mayi. Des rumeurs non encore confirmées circulent au sujet de liens qui existeraient entre d'autres «Mobutistes» et les mouvements Mayi-Mayi.

⁸³ SIC (Source indépendante du Congo), *Pourquoi pousser les populations du Kivu à une violence incontrôlable*, 19 novembre 1998.

Bukavu habitée essentiellement par les Shi. Il réussit à regrouper, dans une même dynamique, des jeunes provenant de diverses tribus et divers endroits de la région. Cette tentative de détribalisation des mouvements de résistance n'a pas duré longtemps. Mais, dans le contexte où le tribalisme demeure un facteur important de mobilisation politique, cela peut signifier que la résistance contribuerait à forger une nouvelle conscience, transethnique, transrégionale, et potentiellement nationale. Que ces mouvements déclarent qu'ils luttent «pour l'intégrité du territoire national» n'est donc pas un simple slogan. Du reste, ne pourrait-on pas dire que c'est en s'opposant farouchement au projet d'annexion du Kivu par le Rwanda, que les populations du Kivu ont préservé, jusque là, l'unité du territoire congolais ?

3.3.4. Fragmentation du champs politique

Ceux qui s'engagent dans la résistance décident de se mettre à l'écart de l'espace contrôlé par les occupants. Tout se passe comme si le choc de l'occupation et l'oppression qui s'en suit provoqueraient la constitution de deux sociétés enchevêtrées: d'une part, la société officielle, formelle et d'autre part, une société indépendante, souterraine, légitime. Les montagnes et les forêts symbolisent, dans chaque communauté, cette société souterraine. Avec la résistance, la forêt est devenue un lieu d'expression politique des «groupes subordonnés», des «sans importance». Etant donné que c'est par eux que s'obtient désormais toute légitimité politique, ils sont entrain prendre leur revanche sur la société qui les a longtemps oubliés. Et il n'est pas impossible que dans l'avenir leurs vrais représentants soient associés aux pourparlers visant à restaurer la paix dans la région. C'est ce qu'on entend, de plus en plus, dans les milieux proches de Ketumile Masire, facilitateur du dialogue inter-congolais désigné par l'OUA, dans le cadre de l'accord e cessez-le-feu de Lusaka.

4. CONCLUSION

Avec l'invasion du Congo par les armées de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi, et la résistance qui s'en est suivie, un destin se construit pour les populations de cette province. Mais lequel? Nous avons vu plus haut que le Kivu est soumis à une occupation brutale. On est habitué à penser la répression comme le moyen suprême dont dispose l'occupant pour obtenir la soumission des populations occupées. Si on ne peut pas nier la validité de cette observation, on doit néanmoins admettre que l'autre face du phénomène n'a pas souvent été pris en compte. En effet, il est reconnu qu'au delà d'un certain seuil, la répression devient contre-productive par rapport à ses objectifs. Au lieu de faire éclater la société sur laquelle elle s'abat, elle l'unit.

A trop être répressif, l'agresseur suscite l'unanimité contre lui. Rien d'étonnant alors que, du fait de la répression, les ethnies du Kivu dépassent aujourd'hui leurs antagonismes anciens, pour serrer les rangs en vue de combattre les occupants. Ce combat pourrait amener les hommes et les femmes de cette région (toutes ethnies confondues) à rompre avec les déterminismes anciens pour penser l'avenir sur de bases nouvelles. Et pour paraphraser Jacques Semelin, «*en voulant changer le cours de l'histoire, celle de l'événement immédiat, du fait accompli, c'est d'abord leur propre histoire qu'ils transforment. Alors peut-être vont-ils se construire un destin. [...] Et de cet "être ensemble dans la résistance" peut surgir le projet de changer la société tout entière*»⁸⁴. Pourvu que la combativité locale ne soit pas anesthésiée.

Anvers, juillet 2000

⁸⁴ SEMELIN, J., *op. cit.*, p.246.